



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Charte partenariale du Grand Chantier EPR2 à proximité du site du Bugey pour conduire un projet exemplaire au bénéfice du territoire



EDF a pris, conjointement avec RTE, le 25 septembre 2025, la décision de poursuivre le projet de construction de deux réacteurs nucléaires EPR2 à proximité de la centrale existante du Bugey et son raccordement au poste électrique de Saint-Vulbas, dans la plaine de l'Ain, à l'issue d'un débat public qui s'est tenu au premier semestre 2025.

Ce projet EPR2 s'inscrit dans le programme « nouveau nucléaire » qui vise à renforcer la souveraineté énergétique et à augmenter la capacité de production d'électricité décarbonée du pays dans le cadre de la stratégie française pour l'énergie et le climat.

Pour préparer le territoire à l'arrivée de ce projet d'équipement d'envergure, qui pourrait faire appel à plus de 8 000 salariés au pic du chantier, Madame la préfète de région a mis en place, par anticipation, dès avril 2024, une démarche d'accompagnement territorial associant les collectivités locales et les acteurs du monde économique à travers des instances politiques et techniques. Cette démarche, animée par un coordonnateur placé à ses côtés, a permis de partager un diagnostic territorial, d'identifier les prérequis et les premières réponses pour conduire un projet exemplaire au bénéfice du territoire.

À travers la démarche Grand Chantier, qui prend la suite de la démarche d'accompagnement territorial, **les collectivités locales, les partenaires territoriaux, EDF, RTE et l'État souhaitent désormais confirmer leur volonté de coopérer et de s'engager collectivement** pour permettre la réussite du projet et en assurer les meilleurs bénéfices pour l'attractivité du territoire et le cadre de vie à travers un projet de territoire concerté.

La présente **charte partenariale** définit des orientations stratégiques communes pour construire un projet de territoire en lien avec la construction des deux réacteurs EPR2 dans la plaine de l'Ain.

La démarche Grand Chantier poursuit une **triple ambition partagée** :

- réussir le chantier de construction des réacteurs EPR2 en anticipant et répondant à ses besoins (mobilité, logement, foncier, main d'œuvre, compétences, logistique, etc.) dans le respect de l'engagement d'EDF de mener un projet socialement, économiquement et environnementalement exemplaire ;
- répondre durant la phase chantier aux enjeux de développement du territoire et d'amélioration du cadre de vie en saisissant les opportunités (besoins en logements pérennes, report modal, formation, services publics, articulation entre projets, emploi local, etc.) ;
- laisser un héritage positif, structurant et équilibré dans le territoire par le soutien à des projets d'investissement pérennes et cohérents avec les besoins et les dynamiques du territoire.

La zone d'influence du projet EPR2 s'étend des deux côtés du Rhône, dans le sud de l'Ain, le nord Isère et l'est lyonnais. Le territoire de proximité est historiquement très dynamique sur les plans démographiques et économiques, avec la perspective de grands projets économiques, touristiques ou de mobilités. L'implantation de deux réacteurs EPR2 va accélérer, voire accentuer, les mutations auxquelles le territoire doit faire face dans les deux prochaines décennies, avec en particulier un afflux de population pendant la phase chantier.

Les partenaires s'entendent sur les orientations stratégiques communes suivantes :

- **créer des conditions de logement ou d'hébergement favorables aux salariés** en grand déplacement ou souhaitant s'installer durablement, potentiellement avec leurs familles. Cela passe par une offre diversifiée, adaptée aux ressources et aspirations des salariés, préférentiellement à moins de 30 minutes du site, pour limiter les impacts liés aux trajets jusqu'au chantier. Cette offre nouvelle ne devra pas venir contraindre l'accueil naturel de nouvelles populations ou la réalisation des parcours résidentiels dans le territoire de proximité. Elle veillera également à ne pas déstabiliser l'offre d'hébergement touristique et professionnel actuelle ou son développement futur. Les collectivités concernées s'engagent à intégrer dans leurs futures programmations en matière d'habitat les besoins et spécificités de ces hébergements, notamment des hébergements à seconde vie à l'issue du chantier (dits évolutifs) ou des hébergements temporaires démontables.
- **ne pas dégrader les conditions de circulation sur le réseau de voiries locales** (départementales, intercommunales et communales) et limiter les nouvelles nuisances pour les riverains et la circulation des engins agricoles dans la zone d'influence du projet EPR2. L'acheminement des salariés du chantier repose principalement sur un dispositif de parkings déportés, à moins de 30 minutes du site, avec des navettes, par cars, pour accéder au chantier en réduisant le flux de circulation sur les routes à proximité.

- **accélérer la concrétisation des projets de mobilité et d’infrastructures à l’étude et poursuivre les actions en faveur du covoiturage et des modes actifs** favorables au chantier EPR2 et au territoire en particulier pour les trajets domicile-travail en lien avec les zones d’activités et d’emplois du territoire de proximité.
- **faire évoluer les documents d’urbanisme locaux et accompagner les porteurs de projet** pour permettre la réalisation à temps des aménagements, des équipements et des solutions de logements ou d’hébergements connexes au projet EPR2. Les services de l’État apporteront un accompagnement renforcé auprès des collectivités.
- **favoriser aux échelles locale et régionale l’emploi, l’insertion des jeunes et des publics éloignés de l’emploi et encourager la mixité et la diversité** dans l’emploi, en particulier la féminisation des métiers et l’accès aux étrangers en situation régulière de la région.
- **conforter l’offre de formation locale et régionale**, en adéquation avec les besoins générés par le projet EPR2, **renforcer l’attractivité des filières métiers** (BTP, industrie), accompagner les salariés dans des parcours professionnels sur le chantier, partager les opportunités de synergie avec les autres grands projets, veiller à la **valorisation des compétences acquises** et à **l’accompagnement des salariés à la fin du chantier**.
- **accompagner les entreprises locales** pour dynamiser l’écosystème, maximiser les retombées économiques et contribuer au rayonnement économique du territoire.
- **adapter les équipements publics à l’arrivée de nouvelles populations**, temporaire ou durable (ex : enfance et petite enfance, établissements de santé et scolaires, centre de secours, sécurité).
- **veiller à la sobriété foncière** des aménagements et équipements connexes au projet EPR2, en préservant en particulier les terres agricoles et naturelles et en recherchant des solutions économes et la réversibilité des projets à caractère temporaire. S’inscrire dans les démarches de transition écologique du territoire.
- **préserver la ressource en eau** pour la conception et la réalisation des aménagements et équipements connexes.
- saisir les opportunités pour **innover et expérimenter**, par exemple dans les domaines des logements évolutifs, de l’alimentation locale et des nouvelles mobilités.
- **concerter et dialoguer avec la société civile** sur la conduite des aménagements et équipements connexes les plus structurants, **communiquer et informer** le grand public, avec en particulier l’ambition de mettre en place des outils d’information sur l’avancement du chantier EPR2 et les chiffres clés du Grand Chantier.

* * *

Dans le cadre de la démarche Grand Chantier, un comité régional des financeurs est constitué autour de l'État, de la Région, des Départements de l'Ain, de l'Isère et du Rhône, de la Métropole de Lyon et d'EDF afin de faciliter la concrétisation des opérations connexes importantes portées par les acteurs publics contribuant à améliorer la performance du chantier EPR2 et apportant des bénéfices pour le territoire. Les signataires s'engagent en particulier à conforter un dialogue inter-territorial de qualité entre les deux rives du Rhône.

Les signataires de la présente charte s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques portées par la démarche Grand Chantier, en fonction des compétences qui leur sont propres, et entendent mobiliser un large partenariat dans la durée autour d'un projet fédérateur pour le rayonnement et l'avenir du territoire.